

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

LOI N° 30/83 / du 10/02/1983

Portant ratification de l'Ordonnance n° 06/82 du 3 Mai 1982 portant approbation de l'Accord de prêt du Consortium des Banques locales à la Société de Promotion Touristique et Hôtelière pour le financement de l'hôtel MBAMOU Palace de Brazzaville.

L'ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE A DELIBERE ET ADOPTE,

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1er. - Est ratifiée l'Ordonnance n° 06/82 du 3 Mai 1982 portant approbation de l'accord de prêt du consortium des Banques Locales à la Société de Promotion Touristique et Hôtelière pour le financement de l'hôtel MBAMOU PALACE.

Article 2. - Le texte de la dite ordonnance sera annexé à la présente loi.

Article 3. - La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 10 Février 1983


Colonel Denis SASSEU-NGUESSO ..